



Aveyron

Le 29 février 2016 à 17 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Sylvie Ayot, Annie Bel, Annie Cazard, Corinne Compan, Sylvie Lopez, Cathy Mouly suppléante de Monsieur Régis Cailhol Gisèle Rigal suppléante de Monsieur André At, Christel Sigaud Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Vincent Alazard, Jean-Claude Anglars, Jean-Luc Calmelly, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Babezange, Éric Cantournet, Michel Causse suppléant de Monsieur Christophe Saint-Pierre, Serge Roques, Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Madame Émilie Gral et Messieurs André At, Jacques Barbezange, Régis Cailhol, Sébastien David, Jean-louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, Christophe Saint-Pierre.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Marie-Pierre Arènes payeur départemental et Messieurs Alain Garibal, Olivier Guiraud, Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : Madame Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores directeur départemental, Michel Galtier

Membre de droit : Monsieur le préfet, absent empêché non représenté.

Date de convocation : 2 février 2016.

3 – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016

Vu le rapport n° 5.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration :

- vote le budget primitif 2016 :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, arrêtée à la somme de **18 493 027,71 €**,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement, arrêtée à la somme de **7 387 246,58 €**,
 - en laissant à l'ordonnateur la possibilité d'ajuster les crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

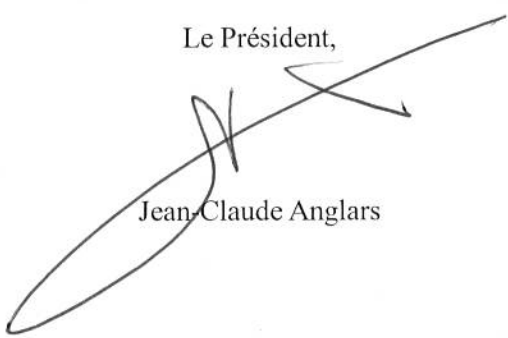
■ autorise le président à procéder aux opérations de neutralisation de l'ensemble des amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipements versées.

■ autorise le président à lancer les marchés afférents :
- à l'acquisition des matériels d'incendie et de secours selon le plan d'équipement en matériels,
- aux immobilisations incorporelles (logiciels),
- aux autres immobilisations corporelles.

■ autorise le président à solliciter les concours financiers utiles à la réalisation des opérations d'investissements prévues au budget primitif, auprès de l'État, du fonds d'aide à l'investissement, de la région, du département et de tout autre financeur.

Fait à Rodez, le 18 MARS 2016

Le Président,


Jean-Claude Anglars